



FICHE PRATIQUE
PAI ALIMENTAIRE AVEC PANIER-REPAS

Pour les enfants ayant une allergie alimentaire, un panier repas est obligatoire. **L'enfant consommera le repas fourni par les parents**, selon les modalités définies dans le Projet d'Accueil Individualisé (PAI), au restaurant scolaire durant la pause méridienne.

⇒ **Les parents s'engagent à fournir :**

- La totalité des composantes du repas,
- Les boîtes destinées à contenir les aliments,
- Le sac isotherme nécessaire au transport.

Les repas sont pris sous la responsabilité des parents qui les ont préparés.

⇒ **Conditionnement du repas**

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four micro-ondes, étiquetées au nom de l'enfant,
- Les aliments à servir froid sont conditionnés dans des boîtes hermétiques, à l'exception des fruits crus entiers, étiquetées au nom de l'enfant.

⇒ **Transport**

- Le repas doit être transporté dans un sac isotherme avec un bloc réfrigérant, étiqueté au nom de l'enfant,
- Afin d'assurer la sécurité sanitaire des aliments, il est indispensable de veiller au maintien de la chaîne du froid (4°C maximum) et de limiter la durée du séjour du sac isotherme dans la voiture ou les transports.

⇒ **Stockage du repas**

- Dès l'arrivée de l'enfant à l'école, le panier-repas est remis à l'ATSEM (en maternelle) ou à un enseignant (élémentaire),
- Il est placé au réfrigérateur de l'école jusqu'au moment du départ pour le restaurant scolaire.

⇒ **A l'heure du repas**

- Lors du service, votre enfant est pris en charge par le personnel municipal et fait l'objet d'une surveillance attentive tout au long du repas,
- Le repas est réchauffé dans les micro-ondes dédiés, par le personnel encadrant,
- L'enfant ne consommera que les aliments fournis par la famille,
- **A l'exception de l'eau, aucun autre aliment ne lui sera proposé, ni même le pain,**
- Le sac isotherme sera récupéré par la famille à la fin de la journée.